

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Qu'est-ce que vous avez fumé?

M. Hopkins: Monsieur le Président, cette attitude montre bien que le gouvernement lui-même a fait son temps après seulement quelques mois.

Des voix: Oh, oh!

LA PARTICIPATION DE DÉPUTÉS AUX ÉLECTIONS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, malgré la réponse du vice-premier ministre, tout le monde sait que, chose étrange, bon nombre de conservateurs fédéraux participent activement aux élections en Ontario.

M. Dick: Où étiez-vous vendredi dernier?

M. Hopkins: J'essaie seulement d'être aimable envers eux, monsieur le Président. Qu'ils se calment un peu. Ils sont bien énervés aujourd'hui.

M. Nystrom: Erik semble avoir peur.

M. Hopkins: Pour dissiper tout soupçon de culpabilité par association, le vice-premier ministre va-t-il ordonner aux membres de son caucus fédéral de se dissocier entièrement des conservateurs provinciaux qui profèrent des menaces politiques aussi flagrantes, ou ne croient-ils pas non plus en la liberté d'association politique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la santé politique du Canada est très importante. Je répondrai à cette question en exhortant les députés libéraux de l'Ontario à participer à la campagne électorale dans leurs province.

M. Epp (Provencher): Comme vendredi dernier.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je trouve vraiment très curieux qu'ils aient parlé aujourd'hui et la semaine dernière de pratiques qu'ils connaissent très bien et qu'ils trouvent tout à coup si répréhensibles qu'ils ont présenté une motion de défiance sur le sujet vendredi dernier, alors que leur propre chef était absent de même que le chef du Nouveau parti démocratique...

Des voix: Quelle honte.

M. Nielsen: ... et que seulement neuf de leurs 40 députés étaient à la Chambre pour appuyer leur propre motion.

Des voix: Quelle honte.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Cette hypocrisie sera relevée non seulement par les Ontariens, mais par tous les Canadiens.

M. Gauthier: Vous parlez en pleine connaissance de cause.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PARLEMENT

LES RELATIONS DE TRAVAIL—LA SYNDICALISATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil privé. Avant la présentation hier d'un projet de loi concernant les relations de travail au Sénat et à la Chambre des communes, une demande de certification du personnel, appuyée de plus de un millier de cartes syndicales signées, avait été présentée au titre du Code canadien du travail. Est-ce que le gouvernement va considérer ces cartes signées comme valides au regard de la nouvelle loi qu'il veut faire adopter par le Parlement?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis gré au député de Hamilton Mountain d'avoir posé sa question. Je sais qu'il assistait à ma conférence de presse, et qu'avec le reste des journalistes il m'a accordé une ovation triomphale après que je lui eus exposé les dispositions du nouveau projet de loi.

Ce texte offre un cadre juridique qui met un terme à l'ambiguïté existant sur les questions d'égalité en matière de droit du personnel. Il accorde pour la première fois au personnel de la Colline la possibilité de s'organiser et de négocier collectivement. Il s'agit d'un projet de loi moderne qui marque un progrès, et j'espère qu'il recueillera l'appui du député et de son parti.

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Hnatyshyn: Il est fondé sur un projet présenté par tous les partis ensemble l'an dernier. J'espère que le député pourra lui accorder son appui, parce qu'il est important pour le personnel de la Colline.

M. Deans: Peut-être, monsieur le Président, avez-vous entendu donner la réponse à ma question. Pas moi.

LA SIGNATURE DE CARTES PAR LES EMPLOYÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): J'aimerais poser une question supplémentaire au président du Conseil privé. Le personnel auquel le ministre veut accorder le droit de négocier a déjà choisi un représentant. Ce représentant a présenté, au titre du Code canadien du travail, une demande de représentation des membres de ce personnel. Plus de mille d'entre eux ont déjà des cartes signées. Est-ce qu'il va falloir leur demander de signer de nouveau pour se conformer à ce projet de loi un peu débilisant que le gouvernement a présenté?